Emploi et politiques sociales dans la zone euro en 2020

2020/2079(INI) - 22/10/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 466 voix pour, 182 contre et 32 abstentions, une résolution sur l' emploi et les politiques sociales dans la zone euro en 2020.

L'Union est entrée dans la plus profonde récession économique de son histoire. Selon les prévisions économiques de l'été 2020, le PIB de l'Union devrait se contracter d'environ 8,3 % et celui de la zone euro de 8,7 % en 2020. La crise de la COVID-19 a entraîné un choc symétrique qui touche tous les États membres et en particulier les plus de 109 millions de citoyens qui étaient déjà exposés au risque de pauvreté avant la pandémie. La crise devrait accroître les inégalités existantes nécessitant une réponse européenne coordonnée afin d'assurer la cohésion sociale et territoriale.

Nouvelle stratégie politique

Les députés ont appelé la Commission à mettre au point une stratégie politique, en vue de remplacer la stratégie Europe 2020, qui vise à éradiquer la pauvreté en unissant des instruments clés tels que le pacte vert pour l'Europe, le socle européen des droits sociaux et le Semestre européen à une vision à plus long terme d'une économie du bien-être et de la durabilité de l'environnement et des modèles sociaux de l'UE, en accord avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Les États membres, qu'ils soient membres ou non de la zone euro, sont invités à mieux mettre en œuvre les recommandations par pays adressées par la Commission pour favoriser l'inclusion sociale et renforcer les droits sociaux, et pour parvenir au plein emploi ainsi qu'à une transition juste sur le plan social.

Le Parlement a salué la décision des États membres d'activer la clause dérogatoire générale afin d'assurer une plus grande flexibilité pour prendre les mesures en vue d'assurer la santé des citoyens européens, de soutenir les systèmes de protection civile, de préserver les emplois et de soutenir une relance solide. Il a invité les États membres à exploiter pleinement cette souplesse budgétaire pour atténuer les conséquences sociales de la crise, renforcer les systèmes de protection sociale et financer des emplois de qualité, les services publics, la lutte contre la pauvreté et la transition verte.

Les États membres sont invités à i) mettre en œuvre des mesures de maintien de l'emploi et à promouvoir des formules de travail flexibles afin de préserver l'emploi; ii) investir dans des politiques actives en faveur du marché du travail, dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et à utiliser pleinement les instruments de financement de l'Union pour prévenir le chômage de longue durée, en particulier dans les régions souffrant de handicaps importants.

Plan de relance

Le Parlement a souligné l'importance d'une procédure budgétaire saine et responsable, et a appelé à renforcer les investissements en réponse à la crise sanitaire, en particulier dans le système éducatif, le système social et le système des soins de santé. Il a demandé que « Next Generation EU», le plan de relance soit mis en place suivant une approche équilibrée entre, d'une part, les transitions verte et numérique.

Il a suggéré de veiller à ce que les entreprises bénéficiant d'une aide financière publique protègent les travailleurs, garantissent des conditions de travail décentes, respectent les syndicats et les conventions

collectives applicables, paient leur part d'impôts et s'abstiennent de racheter des actions ou de verser des primes aux dirigeants ou des dividendes aux actionnaires.

Porter une attention accrue aux groupes vulnérables

Le Parlement a souligné que la crise aura une incidence considérable sur les conditions sociales, en touchant en particulier les femmes, les ménages et les familles à faible revenu, les personnes âgées, les groupes minoritaires et les autres groupes vulnérables, ce qui augmentera les inégalités, la précarité, la pauvreté, le chômage et les disparités sociales tout en portant préjudice aux normes sociales et d'emploi en Europe.

Il a insisté sur la nécessité de protéger les jeunes, les travailleurs ayant des conditions de travail précaires, des contrats atypiques ou temporaires, les personnes faiblement qualifiées, les travailleurs à temps partiel et indépendants involontaires, et les travailleurs des plateformes et migrants sont les plus exposés au risque de perdre leur emploi et de tomber dans la pauvreté. De nombreux travailleurs qui exercent des métiers essentiels en première ligne face à la pandémie de COVID-19 appartiennent à ces catégories vulnérables.

La Commission est en outre invitée à présenter une garantie européenne pour l'enfance en 2020 avec des objectifs concrets.

Le Parlement a également insisté, entre autres, sur l'importance de :

- renforcer la garantie pour la jeunesse en accordant une attention particulière à des emplois de qualité assortis d'une rémunération décente;

- garantir des salaires minimaux décents au-dessus du seuil de pauvreté pour tous les travailleurs au moyen de conventions collectives ou du droit national;

- favoriser l'accès à des pensions de retraite publiques, solidaires et adéquates pour tous les travailleurs salariés et non-salariés qui dépassent le seuil de pauvreté;

- mettre en place des lignes directrices et des règlements au sujet du télétravail au niveau européen;

- mettre en œuvre des politiques qui visent à retrouver la sécurité de l'emploi en garantissant une protection sociale à tous les types de travailleurs, y compris en cas de licenciement;

- renforcer la mise en œuvre de la législation, de la politique et des pratiques antidiscriminatoires;

- adopter une stratégie européenne globale et à long terme en faveur des personnes handicapées pour l' après-2020.

Enfin, le Parlement a demandé la création d'une Union européenne de la santé et de placer les considérations de santé publique au cœur de la définition et de la mise en œuvre de toutes les politiques et activités de l'Union.